

Liste des recommandations

1. Le Comité permanent recommande de créer, au sein du LLCM, un centre national pour le SIDA. Le Comité permanent propose en outre de fournir au LLCM des fonds destinés au financement du centre et de ses travaux de recherche, d'éducation, d'aide aux groupes locaux et de coordination (voir l'annexe 1).
2. Le Comité permanent recommande de renouveler et d'élargir au besoin le mandat et le budget du Comité consultatif national sur le SIDA (CCN-SIDA) pour quatre ans de plus. Le CCN-SIDA devrait agir plus strictement à titre consultatif, étant donné, que dans d'autres recommandations du présent rapport, il est proposé de lui enlever certains rôles actifs et de lui confier de nouvelles fonctions consultatives. Il y aurait lieu également de constituer un sous-comité chargé d'étudier les questions juridiques et sociales que soulève le SIDA (voir l'annexe 1).
3. Le Comité permanent recommande que le gouvernement fédéral joue le rôle de catalyseur et finance initialement la création d'une Fondation nationale du SIDA. Il propose que la Fondation se charge de recueillir des fonds pour son propre compte et à l'intention des groupes d'aide locaux s'occupant du SIDA et qu'elle serve de bureau de coordination de leurs activités. En collaboration avec le centre national pour le SIDA, la Fondation devrait effectuer une étude pour déterminer les coûts de la création, dans les principaux foyers de l'épidémie au Canada, d'organisations locales conçues sur le modèle de *AIDS-Vancouver* mais adaptées aux réalités de chaque endroit. De plus, la Fondation et le centre devraient tenter d'établir des contacts avec les provinces et les municipalités concernées et d'obtenir leur collaboration afin qu'elles fournissent de l'aide et des fonds en vue de la création de groupes d'aide locaux. On devrait envisager de confier à la Fondation la surveillance des organisations locales, une fois celles-ci établies (voir l'annexe 1).
4. Le Comité permanent recommande de mettre l'accent sur la fourniture de renseignements et de services de counselling complets aux personnes qui doivent apprendre à vivre avec le SIDA et qui en mourront. Il recommande plus précisément d'adapter au contexte canadien le contenu d'un livre intitulé «Living with AIDS», publié à Los Angeles, et de le diffuser dans les deux langues officielles.
5. Le Comité permanent recommande que l'Association médicale canadienne et l'Association des facultés de médecine du Canada élaborent un programme d'information à l'intention des médecins et des victimes du SIDA au sujet des traitements destinés à maintenir ces derniers en vie. Ce programme doit également mettre l'accent sur l'importance d'obtenir au préalable des instructions des victimes du SIDA concernant les traitements médicaux et sur les options possibles quant à la désignation d'un mandataire.
6. Le Comité permanent recommande que le sous-comité des communications du CCN-SIDA poursuive activement son mandat et élabore une stratégie globale d'éducation et de diffusion de l'information à l'intention du grand public et des